
Séance du 15 avril 2008

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2008.

L'an deux mille huit et le 15 avril à 18H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme CAMPERGUE Nathalie, Mme GATZLER Catherine, Mme HANNINGER Ursula, M. AMESTOY Pierre, M. GUITON Nicolas, M. ROSELLO José, SEPOLD Alex.,

Madame BATAILHOU-VILLET Evelyne a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2008 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles et indique que celui-ci a été établi en considérant que les taux des impôts communaux seraient les mêmes que ceux de l'année précédente.

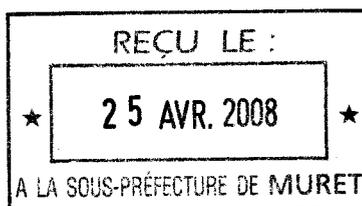
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- de voter le budget primitif 2008 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

| | |
|--|------------------|
| - Dépenses et recettes d'investissement | 218 737 € |
| - Dépenses et recettes de fonctionnement | 93 547 € |
| Total des dépenses et recettes | 312 284 € |

- de fixer à 1 le coefficient de variation du taux des impôts,
- de voter le budget du CCAS de Bax tel que présenté à savoir :
Recettes et Dépenses de Fonctionnement **25.56 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire, P.BEDEL

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 25/04/08

